

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 14 octobre 2021

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11
- absents : 0

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation
08/10/2021
Date d'affichage
08/10/2021

Présents : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Martine DESJARDIN, Sandrine BROSSARD ; MM Éric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Stephan JONETTE, Bernard VICENTE, Alain MAUPEU, Kévin GODIN
Absents excusés :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du 7 septembre 2021
- Délibérations
 - Participation financière repas 11/11
 - Fournisseurs repas 11/11
 - Recrutement serveurs repas 11/11
- Questions et informations diverses dont
 - Choix du menu repas 11/11
 - Point sur les devis de travaux
 - Devis plaques de rue

Secrétaire de séance : Mme GRIVEAU Rachel

Le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

23-2021 : Repas du 11 novembre : participation financière

Les conjoints des membres du Conseil Municipal sont également conviés au repas offert aux Anciens le 11 novembre, contre participation financière.

Des personnes extérieures à la commune (anciens Marollois participant toujours à la vie de la commune) souhaitant y participer pourront être acceptées dans la limite des places disponibles et moyennant cette même participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la participation sera de 30 € / personne, à recevoir via la régie « événements divers ».

24-2021 repas du 11 novembre : fournisseurs

Comme chaque année, un repas est offert par la commune aux Anciens le 11 novembre.

Les factures des fournisseurs seront imputées sur le compte 623 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces dispositions comptables.

25-2021 CREATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

ET DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Le repas offert aux Anciens à l'occasion du 11 novembre 2021 sera servi par des agents recrutés par la commune dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité qui doit faire l'objet de créations d'emplois.

Le maire demande au Conseil la délégation de pouvoir pour le recrutement de ce personnel sur des emplois non permanents.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu son article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité)
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

1/ De créer deux emplois (trois si le nombre de convives inscrits l'exige) non permanents de serveurs(ses), pour pallier à cet accroissement temporaire d'activité, le 11 novembre 2021.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique échelle C1. S'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C1 dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique échelon 1 échelle C1.

2/ De donner autorisation au Maire de recruter deux (ou trois) agents.

3/ De modifier ainsi le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

- Choix du menu pour le repas du 11 novembre : P. Pelloille présente ses propositions aux membres du Conseil qui après discussion arrête le menu.
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera à partir de 11h directement au cimetière et sera suivie d'un vin d'honneur.
- A. Maupeu fait le point sur les travaux projetés pour la mairie. Les offres ont été ouvertes, il expose les propositions moins disantes pour chaque lot. Deux lots sont restés infructueux.
- DETR 2022 : les travaux de la mairie peuvent faire l'objet d'une demande de subvention. Le dossier doit impérativement être complet pour le 31/12 au plus tard. Concernant la DSR, la date butoir est au 15 novembre. Une subvention peut également être sollicitée auprès de la Communauté de communes.
- Eclairage public : l'entreprise Romelec doit recevoir les produits fin octobre pour la seconde tranche de réfection. On peut espérer des travaux pour novembre.
- Bornes incendie : l'entreprise Véolia n'a pas de disponibilités pour leur installation avant le printemps 2022. Il faut voir s'il est possible de reporter la DSR.
- Côté école, R. Griveau annonce l'achat d'un râtelier à vélos qui sera installé à proximité du portillon côté parking. Ainsi il pourra servir également pour la salle des fêtes et sera isolé de la rue. Certaines tables d'écolier de la classe des CM sont abimées. L'utilité de leur remplacement sera abordée en Conseil d'école prochainement, sachant que certains élèves sont irrespectueux du mobilier.
- Adressage : les devis pour les plaques de rue et les numéros ont été reçus. Il est décidé de ne commander que les numéros manquants ou inexistantes ; il faut donc faire un état des lieux. La communication aux habitants se fera à la réception des plaques.
- L'association des Pompiers de Neung/Montrieux souhaite célébrer la Sainte-Barbe à La Marolle cette année. C'est avec plaisir que la cérémonie sera accueillie, le 4 décembre.

SÉANCE LEVÉE À 21 h30

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Éric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Stephan JONETTE	Sandrine BROSSARD	Bernard VICENTE	Evelyne ROBERT
Kévin GODIN	Martine DESJARDIN	Alix THILLIER	